

Qu'est-ce qu'un RASED ?

C'est un dispositif mis en place par l'Éducation Nationale depuis 1990 (B.O. N°900 82 du 9/04/90 et circulaire n°2014-107 du 18-08-2014) dans les écoles maternelles et élémentaires, sous la responsabilité de l'Inspectrice de l'Éducation Nationale.

A quoi sert un RASED ?

L'équipe du RASED vise à répondre aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves.

Ses membres font partie du pôle ressource de la circonscription piloté par l'Inspectrice de l'Éducation Nationale.

Comment intervient le RASED ?

Les aides spécialisées peuvent intervenir à tout moment de la scolarité, en appui et en accompagnement de l'action des enseignants des classes. Elles ont pour objectif de prévenir et remédier aux difficultés scolaires persistantes qui résistent aux aides apportées par les enseignants des classes.

Circonscription d'ANTIBES

Inspectrice de l'Éducation Nationale
Aude CANONNE
04 92 93 09 42

Psychologues EN

- . **Justine DUBOIS**, EEPU Guynemer
justine.dubois@ac-nice.fr
- . **Eric PAMART**, EEPU Pont Dulys,
eric.pamart@ac-nice.fr
- . **Carole DURAND**, EEPU Prévert,
carole.durand@ac-nice.fr

Enseignantes spécialisées à dominante pédagogique (option E)

- . **Virginie FOUCHET**, EEPU Laval 2
virginie.fouchet@ac-nice.fr
- . **Anne AUMOITTE**, EEPU Pont Dulys
anne.aumoitte@ac-nice.fr
- . **Nadine ROCHE**, EEPU Moulin Neuf
nadine.roche@ac-nice.fr

Enseignante spécialisée à dominante rééducative (option G)

Dorothee Deseure, EEPU Juan Gare,
dorothee.deseure@ac-nice.fr

RÉSEAU D'AIDES SPÉCIALISÉES AUX ELÈVES EN DIFFICULTÉ

Le Réseau d'Aides est une des réponses aux difficultés de l'enfant à l'école en concertation avec les enseignants.



Le psychologue

Le psychologue aide à comprendre les difficultés d'un enfant et contribue à faire évoluer la situation.

Il aide à l'analyse de la situation particulière d'un enfant en liaison étroite avec la famille et les enseignants.

Il réalise des observations, des bilans et des suivis psychologiques, analyse et interprète les données recueillies.

Il mène des entretiens avec l'enfant, les enseignants et avec les parents pour mieux comprendre la situation d'un élève, comprendre ce qui fait obstacle à l'appropriation des apprentissages et rechercher conjointement l'ajustement des conduites pédagogiques et éducatives.

Lorsque cela paraît souhaitable, le psychologue peut conseiller à la famille, dès réception de son accord écrit remis par l'école, la consultation d'un service ou d'un spécialiste extérieur à l'Education Nationale et contribuer ainsi à la recherche d'une réponse adaptée.

La mission fondamentale du psychologue est de faire reconnaître et respecter la personne dans sa dimension psychologique.

L'enseignant chargé de l'aide à dominante rééducative

Quand l'aide à dominante rééducative est-elle indiquée ?

Quand il faut faire évoluer les rapports de l'enfant aux exigences de l'école
Pour instaurer ou restaurer son investissement dans les tâches scolaires

Quels sont les objectifs de l'aide à dominante rééducative ?

Engager les élèves ou les réintégrer dans un processus d'apprentissage dynamique

A qui s'adresse son aide ?

A des enfants présentant des difficultés :

- dans les apprentissages : soit ils n'y sont pas entrés, soit ils manquent d'un rapport actif aux apprentissages
- dans la socialisation : difficultés de relation, de communication avec les pairs, les adultes. (inhibition, agressivité, manque d'autonomie...)
- dans la sphère affective, la maîtrise de soi : instabilité, passivité, manque de confiance en soi, comportement régressif
- dans la mise en place de la chaîne symbolique et dans les domaines de la créativité

Quelles en sont les modalités ?

L'aide à dominante rééducative a lieu à l'école dans la classe ou dans une salle réservée à cet effet, dans le cadre de séances individuelles ou en petits groupes. Elle donne lieu à un projet d'aide spécialisée élaboré en partenariat avec les enseignants et les familles. Elle peut s'inscrire dans une action de prévention ou de remédiation.

L'enseignant chargé de l'aide à dominante pédagogique

A quels types de situations l'aide à dominante

pédagogique est-elle adaptée ?

L'enseignant spécialisé chargé de l'aide spécialisée à dominante pédagogique apporte une aide aux élèves qui ont des difficultés avérées à comprendre et à apprendre dans le cadre des activités scolaires.

Quels sont les objectifs de l'aide à dominante pédagogique ?

Il s'agit, pour l'enseignant spécialisé, de prévenir et de repérer, grâce à une analyse partagée avec l'enseignant de la classe ou l'équipe pédagogique du cycle, les difficultés d'apprentissage de ces élèves et d'apporter une remédiation pédagogique dans le cadre d'un projet d'aide spécialisée.

Quelles en sont les modalités ?

Dans le cadre de ces projets, l'enseignant spécialisé accompagne les élèves en grande difficulté vers la prise de conscience et la maîtrise des attitudes et des méthodes de travail qui conduisent à la réussite et à la progression dans les savoirs et les compétences, en visant toujours un transfert de cette dynamique d'apprentissage vers la classe. Il intervient dans la classe ou en petit groupe de remédiation.